

RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN DE SYNTHÈSE

Écrit

1. Exhaustivité

2. Synthèse

3. Compréhension

4. Conceptualisation

5. Analyse critique

6. Qualité de la rédaction

7. Recommandation du comité

Oral

1. Contenu

2. Clarté

3. Pertinence des réponses

4. Recommandation du comité

Critères d'évaluationⁱ

A. Écrit

- *Exhaustivité.* On répertorie les travaux et publications les plus pertinents et à jour eu regard des questions de l'examen.
- *Synthèse.* On résume adéquatement ces travaux et publications.
- *Compréhension.* On réussit à bien identifier les forces et les faiblesses des recherches disponibles, ainsi que la complémentarité ou les contradictions des conclusions qu'on en tire.
- *Conceptualisation.* On démontre une capacité à organiser conceptuellement les connaissances disponibles eu regard des questions de l'examen, à les situer dans un contexte donné et, selon le cas, à en tisser des liens avec les dimensions épistémologiques, conceptuelles et méthodologiques pertinentes.
- *Analyse critique.* On réussit à se positionner par rapport aux connaissances disponibles et à mener une réflexion critique personnelle.
- *Qualité de la rédaction.* Le texte est rédigé dans un style clair, précis et soigné; dans le plus grand respect des règles grammaticales et orthographiques.

B. Oral

- *Contenu.* La matière abordée et la structure sont pertinentes compte tenu des questions et de l'analyse proposée dans l'écrit.
- *Clarté.* La présentation permet de saisir de façon claire et concise les principaux aspects de l'écrit et conclusions qu'on en tire.
- *Pertinence des réponses.* Les réponses fournies aux questions soulevées par le comité pendant l'oral sont jugées adéquates et permettent de compléter l'analyse proposée dans l'écrit.

ⁱ Le comité pourra décider de l'importance relative à accorder à chacun de ces critères. L'évaluation de l'examen ne comporte pas de note; le comité se prononce seulement sur la réussite, l'ajournement ou l'échec.